

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

ID : 048-214800567-20220411-DE2022\_19-DE



Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230

☎ et 📠 : 04.66.48.25.24.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 11/04/2022

date de convocation : 05/04/2022

n° de délibération : DE2022 - 19

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 10

suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Réfection de chemins communaux : aide financière de la CCALCT aux petites communes membres**

Le onze avril deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

| Prénom, Nom        | présent | absent<br>(excusé, ayant donné pouvoir...) | secrétaire<br>de séance |
|--------------------|---------|--|-------------------------|
| BERGONHE Eric      | X       |  |                         |
| BLANC Alain        | X       |  |                         |
| BONICEL Pascale    | X       |  |                         |
| BOUNOL Muriel      |         | excusée, pouvoir à MOURGUES<br>Christine   |                         |
| CORDESSE Marianne  | X       |  |                         |
| MEYRUEIX Franck    | X       |  |                         |
| MOURGUES Christine | X       |  |                         |
| PALMIER Jérôme     | X       |  | X                       |
| VALARIER Valérie   | X       |  |                         |
| VIDAL Fabrice      | X       |  |                         |
| VIEILLDENT Luc     | X       |  |                         |

Madame le Maire rappelle :

- La proposition de la CC ALCT de la mise en place d'un système de soutien aux petites communes membres, faite lors de l'installation du Conseil Communautaire en juillet 2020. Cette aide prend la forme d'un fonds de concours qui serait versé en cofinancement pour les aider dans le cadre de petits projets d'investissement, en lien direct ou indirect avec les compétences de la CC ALCT (cette mesure concernera uniquement les Communes de moins de 500 habitants).
- La délibération n°DE2021-16 du 23/03/2021 « Aide financière de la CCALCT aux petites communes membres » approuvant le dispositif de la CC ALCT de soutien aux petites communes membres.
- Le montant total octroyé pour la commune d'Esclanèdes est de 19 250 € pour 5 ans (de 2021 à 2025) dans la limite de 14 340 € de dépense en moyenne par an pour l'ensemble des communes concernées.
- Le devis de l'entreprise SOMATRA d'un montant de 25 893.00 € TH, soit 31 071.60 € TTC pour la remise en état des chemins ruraux suite aux intempéries du 12 juin 2020.
- Les subventions obtenues pour un montant total de 12 282.86
  - Etat DSEC : 4 843.07 €
  - Département : 4 155.00 €
  - Région : 3 284.79 €
- Le reste à charge pour la commune est de 18 788.74 €

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 9 400 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
DEMANDE une aide financière à la CCALCT d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 9 400 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,  
Le Maire

